



BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner jusqu'au 31 mars 2026

**Jeudi, 22 octobre
au
Dimanche, 25 octobre 2026**

Adresse pour contact, correspondance et facturation

Raison sociale :

Adresse :

NPA-Localité :

Téléphone :

Fax :

Personne de contact :

Portable :

E-mail :

Nom du stand pour liste des exposants, site internet, annonces, etc., max 40 caractères

Nom :

Site internet de l'exposant :

Activité de l'exposant

Genre d'activité :

Produits ou prestations présentées :

Vente directe : non / oui de :

Co-exposant prévu sur votre stand (Taxe pour co-exposant CHF 300.--)

Raison sociale :

Dimensions souhaitées pour le stand

Longueur : m x profondeur standard : **2.50 m** (autre sur demande) m

Surface totale : m²

Prix de location

Stand standard CHF 110.--/m² TVA excl.

Forfait pour eau froide CHF 250.-- TVA excl.

Forfait pour 400V/16A CHF 250.-- TVA excl.

Stand avec restauration CHF 130.--/m² TVA excl.

(y compris raccordement eau froide et électricité 400V/16A)

Equipement

L'organisateur met à disposition des stands modulaires de base (bois/aluminium) hauteur 2.50 m avec un bandeau bois de 30 cm sur le/les côté/s ouvert/s du stand.

- Oui, nous désirons un stand modulaire de base
- Non, nous disposons de notre propre structure (dimensions **hors tout**) :

Longueur : m Profondeur : m Hauteur : m

1 prise électrique de 230V, consommation incluse et mise à disposition par stand.

Les demandes pour de l'équipement supplémentaire sont à adresser directement au responsable infrastructures.

Remarques ou souhait particulier pour le stand

Généralités :

L'organisateur essaiera, dans la mesure du possible, de satisfaire au maximum les souhaits de l'exposant. Toutefois, la décision définitive de l'emplacement, de la forme et des dimensions du stand sont du seul ressort de l'organisateur.

Le requérant confirme avoir reçu et avoir pris connaissance du règlement du Comptoir Vully – Avenches et s'engage à terminer le montage de son stand avant jeudi, 22 octobre 2026 à 12h00. Il accepte sans réserve de se soumettre à toutes les dispositions de ce règlement. Il accepte notamment la clause de prorogation de for contenue à l'article 13, désignant Salavaux comme for exclusif en cas de litige.

Date et signature :

Inscription à retourner
Jusqu'au 31 mars 2026 à :

Comptoir Vully-Avenches
Barbara Bart-Minder
Chemin des Cigognes 11
1580 Avenches
barbara.bart@bluewin.ch
ou
info@comptoirvullyavenches.ch